**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE** **DÉPARTEMENT DU GERS**

**MAIRIE DE CASTILLON-MASSAS**

**PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU 22 OCTOBRE 2024**

L’an deux mille vingt-quatre, le 22 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Castillon-Massas, régulièrement convoqué, s’est tenu à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CARRERA, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11 Nombre de présents : 10

Nombre d’excusés : 00 Nombre de procurations : 1

Nombre d’absents : 01 Nombre de votants : 11

Date de convocation : 18/10/2024 Date d’affichage : 18/10/2024

**Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer**

Présents : Bernard CARRERA (maire), Daniel JUGAN, Pierre BARBEAU (adjoints), Ilona AUJON-CHEVALLIER, Corine FAVAREL, Fabienne PADER, Loïc BONET, Philippe CHAUDOT, Sébastien PALANQUE, Hugo SOULAYRAC (conseillers)

Procuration : Pierre BESSAGNET à Daniel JUGAN

Absent excusé : Néant

Président de Séance : Bernard CARRERA

Secrétaire de Séance : Loïc BONET

**Rappel de l’Ordre du Jour :**

* Lecture du Procès-Verbal de la précédente réunion (joint à la convocation)
* Signature de la feuille de présence
* Désignation du secrétaire de séance
* Modification du tableau des emplois
* Décision modificative
* PLUI
* Coût définitif du mur de soutènement
* Approche des résultats de gestion 2024
* Travaux Trigone sur la côte de Lestangue
* Travaux Trigone château d’eau
* Travaux de voirie STPAG
* Point à temps
* Élagage des chemins hors goudron
* Cantine, rapport vétérinaire : analyses, dératiseur, formation, matériel…
* École : effectifs, nouvelle maîtresse…
* École, réouverture tour du terrain de tennis, création d’un jardin
* Journée petits travaux : peinture, nettoyage, déchetterie…
* Questions diverses

**1) Approbation du Procès-Verbal de la Réunion du 27 août 2024**

Le document est approuvé à l’unanimité des présents

**2) Désignation du Secrétaire de Séance**

Monsieur Loïc BONET est désigné secrétaire de séance

**3) Modification du tableau des emplois**

Monsieur CARRERA expose que la décision de promotion de notre secrétaire de mairie au titre de « secrétaire générale de mairie », prise lors du conseil municipal du 31 mai 2024, a dû être modifiée puisque la dénomination précise est légèrement différente. La fiche de poste et la rémunération ne changent pas. Dont acte

**4) Décision modificative**

Monsieur le Maire informe le Conseil que, pour des raisons comptables, une somme de 500 € a été transférée du compte « entretien des terrains » au compte « remboursement des emprunts », sans effet sur le résultat comptable à venir

**5) PLUI**

Monsieur CARRERA porte à la connaissance du Conseil une modification des règles de fonctionnement du PLUI auquel nous avons récemment adhéré. Ce changement ne définit que le nombre d’élus par commune au sein de cet organisme

**6) Coût définitif du mur de soutènement**

Monsieur le Maire indique le coût définitif de la seconde tranche des travaux du mur de soutènement : 248 298,78 €. Au budget 2024 viendront s’ajouter 3 861,14 € concernant le remboursement de l’emprunt contracté pour les travaux de la première tranche.

Pour financer ces charges supplémentaires il a été nécessaire de souscrire un nouvel emprunt afin de payer toutes les factures présentées par les entreprises, ceci afin de pouvoir recevoir les subventions et aides diverses… bizarreries des procédures en matière de comptes publics.

Il en résulte qu’après paiement desdites factures il apparaitra un excédent d’environ 45 000 €

**7) Approche des résultats de gestion 2024**

Cet excédent, combiné avec les subventions, génèrera un excédent global d’environ 135 000 € qui nous permettra de financer le remboursement des prêts souscrits à court terme

**8) Travaux Trigone sur la côte de Lestangue**

Ces travaux de réfection des réseaux d’eau potable arrivent à leur terme mais vont nécessiter, après consolidation des sols, une restauration totale de la côte de Lestangue.
Une prorogation de la durée du chantier a donc été accordée, jusqu’au 30 novembre 2024

**9) Travaux Trigone château d’eau**

L’installation d’un nouveau château d’eau, pour une meilleure distribution, doit prochainement débuter, probablement début novembre 2024

**10) Travaux de voirie STPAG**

Des travaux de réhabilitation de la voirie sur certains secteurs vont également débuter dans les semaines à venir. Il s’agit principalement d’injection de goudron dans les fissures de la côte de Larrama (en l’attente de la fin des gros chantiers sur la commune) et du curage des fossés au niveau de « Cap du Bosc »

**11) Point à temps**

Assurée par les membres du Conseil disponibles, la pose de point à temps sur les voies communales va être effectuée très prochainement

**12) Élagage des chemins hors goudron**

Une opération d’élagage visant à éclaircir les chemins de la commune est également prévue

**13) Cantine, rapport vétérinaire : analyses, dératiseur, formation, matériel…**

Faisant suite à un contrôle des services vétérinaires dans la cantine scolaire, diverses normes ont été rappelées en matière de température des produits et plats préparés et de recherche des divers microbes potentiels. Il est ainsi demandé de faire appel aux services d’un dératiseur professionnel pour éviter la prolifération de nuisibles (même si cela était déjà fait par nos soins).

Il sera également nécessaire de faire installer une cellule de refroidissement aux normes et de réaliser quelques petits travaux dans les locaux (réparation d’une porte endommagée, suppression d’un radiateur présentant des traces d’oxydation…)

**14) École : effectifs, nouvelle maîtresse…**

Au niveau des effectifs futurs, des inquiétudes se font jour, particulièrement au sein de l’école de Roquelaure.

Concernant la nouvelle institutrice de notre école, les premiers aspects sont positifs. Les élèves sont respectueux pour la discipline et le cadre pédagogique bien défini

**15) École, réouverture tour du terrain de tennis, création d’un jardin**

À l’initiative de la maîtresse d’école, un jardin type potager va être créé sur le terrain de l’école. Cela doit permettre d’éduquer les élèves au respect de l’environnement.

Une table en bois doit également être installée dans la cour afin de permettre aux enfants qui le souhaitent de se poser durant les temps de récréation.

Sur demande des élèves, présentée dans un courrier adressé au maire, le terrain entourant le court de tennis va être réouvert aux enfants. Monsieur CARRERA a fort logiquement demandé aux élèves de s’engager formellement à respecter les lieux et la tranquillité physique et morale des voisins. Expérience à suivre…

**16) Journée petits travaux : peinture, nettoyage, déchetterie…**

Outre la pose de point à temps et en fonction des disponibilités de chacun des membres du Conseil, divers autres petits travaux sont prévus dans la commune : marquage au sol au carrefour des 4 Chemins, nettoyage des abords des bâtiments communaux, enlevage des rebuts de la municipalité…

**Aucune question autre n’étant soulevée et l’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures**